


# Encore étudiants mais déjà patrons, ils sont « junior-entrepreneurs »


Article paru dans l'édition du 15.11.12

**Près de 18 000 étudiants travaillent pour des sociétés via des associations de junior-entreprises, dont le chiffre d'affaires a augmenté de 7,2 à 8 millions d'euros en un an**

 **E**tudiant et junior-entrepreneur, c'est la double vie de 17 600 étudiants. Ils sont dans 160 écoles et universités et leurs junior-entreprises sont des associations étudiantes qui proposent des prestations aux sociétés. Elles produisent des études de marché et de faisabilité, développent des sites Internet, peuvent aussi intervenir dans des secteurs comme la chimie ou l'urbanisme. En tout, une quarantaine de domaines de compétences sont référencés.

Le mouvement des junior-entreprises a démarré en 1969, mais connaît un essor marqué ces dernières années. En un an, le chiffre d'affaires des associations, regroupées au sein de la Confédération nationale des junior-entreprises (CNJE), a grimpé de 7,2 à 8 millions d'euros, le nombre de clients est passé de 2 400 à 2 800, et une dizaine de nouvelles structures ont été créées. La CNJE a mis en place une démarche d'audit et un programme de formation des administrateurs pour les associations qui la rejoignent. En 2010, elle a bénéficié du soutien financier du ministère de l'enseignement supérieur dans le cadre du Plan étudiants entrepreneurs, pour promouvoir le concept auprès des universités. « *A part Dauphine et Sciences Po, très tôt engagées dans le mouvement, elles étaient peu représentées. Or l'envie d'entreprendre est présente chez nombre d'étudiants* », constate Victoire Migeot, présidente de la CNJE, qui souhaiterait que le concept s'implante dans chaque établissement d'enseignement supérieur.

La Confédération compte désormais quarante universités. Les clients des « junior », créateurs d'entreprise, PME ou administrations, sont attirés par les tarifs compétitifs. Il faut dire que le coût de « jour-études-homme » s'y échelonne de 80 euros à 300 euros. On est loin des honoraires des auditeurs chevronnés ! Pour joindre les deux bouts, les junior-entreprises sont favorisées par un statut dérogatoire qui allège leurs charges.

 Le coût n'est pas le seul intérêt de confier un travail à des étudiants. « *L'élève est au courant des toutes dernières techniques dans son domaine, il apporte un regard neuf au projet* », souligne François Thomas, président de

l'AMJE, la junior-entreprise des Arts et Métiers Paristech. Les missions sont conduites par des chefs de projet et examinées par un responsable qualité de la junior. Pour être validées, elles ne doivent pas sortir du domaine de l'étudiant et présenter une plus-value pédagogique pour son parcours. Les élèves peuvent faire appel aux ressources de leur établissement - enseignants et matériel. « *Un professeur ne refuse jamais un conseil ou un accompagnement* », remarque Yassine Hassani, trésorier de l'AMJE.

Deux types d'engagement sont possibles pour les étudiants des juniors : administratif, à travers les postes de président, trésorier ou encore secrétaire général, ou opérationnel, pour travailler directement sur les missions. « *J'ai rejoint la junior-entreprise en tant qu'intervenant dès ma première année d'école et l'ai indiqué sur mon CV* », relate Karl Woditsch, qui officie chez Iariss, la junior de l'école d'ingénieurs Ensisa de Mulhouse. « *L'expérience a interpellé le recruteur de l'entreprise où j'ai effectué mon stage l'an dernier et il m'a confié une mission à responsabilités.* »

Autre avantage, les intervenants sont rémunérés. Leurs honoraires peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros, mais tombent à un rythme irrégulier. « *Quelqu'un de très impliqué, dans une grosse structure, peut obtenir un bon complément. Mais en général, ce sont eux qui deviennent administrateurs, et donc bénévoles* », précise Victoire Migeot. Pour les administrateurs de junior-entreprises, l'expérience est souvent perçue comme un entraînement direct à la vie active. « *Le parallèle est évident avec la fonction de chef d'entreprise* », témoigne Aurélien Cornic, président d'AMS Conseil, junior-entreprise de l'école de management BEM à Bordeaux. « *J'ai travaillé à l'élaboration de la stratégie de la junior et j'ai appris à gérer mon agenda. On est habitué à beaucoup travailler en prépa, mais on passe beaucoup d'heures sur une même matière. Là, il faut savoir jongler entre vingt minutes de discussion avec le vice-président et une heure de rendez-vous avec un client.* » Une expérience déterminante pour le jeune homme de 22 ans en première année de master qui se destine à la création d'entreprise.

« *J'ai tout de suite été attiré par l'aspect professionnalisant de la junior* », raconte aussi Maxime Nicco, président de Iariss et actif depuis trois ans au sein de l'association. Il a développé des compétences en gestion, recrutement, négociation, a participé à la mise en place d'un réseau de junior-entreprises (avec l'Ecole supérieure de chimie de Mulhouse, Sciences Po et l'Ecole de management de Strasbourg) au sein d'Alsace Tech, un réseau qui fédère

quatorze grandes écoles de la région. « *J'ai pris goût aux fonctions managériales* », commente celui qui, avant de vivre cette expérience, était parti pour une carrière d'ingénieur.

**Coralie Donas**